

REGLEMENT 2026 : BENEVOLE DU TRIMESTRE / TROPHÉE INTERSPORT

Objet :

Le Mouvement Sportif cantalien, Intersport, les Médailleurs de la Jeunesse et des Sports du Cantal et la presse locale sont partenaires du Trophée du Bénévole du trimestre. Ce trophée vise à honorer un bénévole (dirigeant, organisateur, accompagnateur, etc.) ou une équipe de bénévoles d'un club ou d'une association sportive du Cantal, qui, par son engagement, son dévouement et son esprit d'initiative, aura contribué de manière exceptionnelle à la vie sportive départementale.

Les candidats doivent être bénévoles actifs au sein d'une association sportive du Cantal, affiliée à une fédération reconnue par le Ministère des Sports.

Modalités :

Qui peut faire la demande ?

Toutes les associations sportives du département dépendant d'une Fédération reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les Comités Départementaux, les partenaires de l'opération.

La demande doit être déposée au secrétariat de la Maison Départementale des Sports en respectant le planning ci-dessous.

La demande doit exposer les motivations et décrire une action particulière menée par le bénévole. L'avis du Comité Départemental concerné est sollicité.

La Commission d'attribution du trophée et la presse locale pourront être force de proposition.

Limite des dates de dépôt des candidatures pour l'examen de celles-ci

Les demandes devront parvenir au secrétariat de la Maison Départementale des Sports selon le calendrier suivant :

- 31 MARS
- 30 JUIN
- 30 SEPTEMBRE
- 31 DECEMBRE

La Commission se réunira tous les **trois mois** pour désigner le ou les différents récipiendaires.

Attribution des récompenses :

4 trophées seront remis sur le Département de la façon suivante :

- 1 trophée pour les dossiers transmis avant le **31 mars** pour les performances sportives ou autres des mois **de janvier, février, mars.**
- 1 trophée pour les dossiers transmis avant le **30 juin** pour les performances sportives ou autres des mois **d'avril, mai, juin.**
- 1 trophée pour les dossiers transmis avant le **30 septembre** pour les performances sportives ou autres des mois **de juillet, août, septembre.**
- 1 trophée pour les dossiers transmis avant le **31 décembre** pour les performances sportives ou autres des mois **d'octobre, novembre, décembre.**

Ces trophées seront décernés en prenant en compte une certaine équité départementale suivant les secteurs géographiques désignés ci-dessous :

- 1 trophée sur le Nord Cantal (région de Mauriac et Riomès Montagnes),
- 1 trophée sur le Haut Cantal (région de St Flour et Murat),
- 1 trophée sur le Sud Cantal (région de Maurs),

- 1 trophée sur le Bassin d'Aurillac.

Toutefois, en cas d'absences de candidatures ou de propositions de la part de la Commission, ces attributions géographiques pourront être revues.

1 trophée supplémentaire sera remis pour un bénévole ou une équipe de bénévoles ayant organisé une manifestation d'ampleur départementale, nationale ou internationale, mettant en lumière le sport cantalien.

Récompenses :

Un trophée personnalisé sera attribué au récipiendaire.

INTERSPORT remettra une dotation financière de 50€ au récipiendaire lors de la remise de chaque trophée.

Lieu de la remise des récompenses :

Suivant le cas, au siège de l'Association ou à la Mairie, ou à la Maison Départementale des Sports ou à Intersport.

Organisation :

Les invitations sont conçues et envoyées par le secrétariat de la Commission.

Composition du Jury :

- 5 représentants du mouvement sportif.
- 1 représentant de INTERSPORT.
- 1 représentant des Médaillés de la Jeunesse et des Sports ?
- 1 représentant par journal de la presse locale ?

Publication :

Un encart publicitaire annuel d'un montant de **500 €** paraîtra dans la presse locale partenaire. En contrepartie, celle-ci s'engage à couvrir les décisions d'attribution et les remises des trophées, incluant les photos et les comptes rendus.

En contrepartie, la presse s'engage à :

- **couvrir les décisions d'attribution** des trophées,
- **assurer une couverture des cérémonies de remise**, avec la publication de **photos et de comptes rendus**,
- **et participer au jury**, apportant ainsi un regard professionnel et objectif dans le processus de sélection.